République Française

Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Daniele GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO -Michel ROUX - Martine VASSAL.

<u>Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs</u>: Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ciaprès et de les convertir en délibération.

CSGE 030-7647/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et paiement de la cotisation 2020

MET 19/13442/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Bibliothécaires de France (ABF) a pour objet de donner aux bibliothèques un rôle essentiel dans l'accès de tous à l'information, à l'éducation, à la culture, aux loisirs et dans la promotion de la lecture.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de présenter un projet de promotion et de développement des bibliothèques ;
- de représenter les bibliothèques françaises auprès des institutions et organismes français, étrangers
- de favoriser les échanges avec les bibliothécaires des autres pays ;
- de faire bénéficier de tarifs adhérent pour la participation aux journées d'étude et aux congrès pour deux représentants de la collectivité.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant la promotion et le développement de la médiathèque intercommunale à l'échelle nationale et internationale et permettant à ses représentants de participer à des journées d'étude et des congrès à des tarifs préférentiels.

La médiathèque intercommunale située sur le Territoire Istres-Ouest Provence est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement, sur le Territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 011-5949/19/BM du Bureau de la Métropole du 16 mai 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour l'année 2019.

Pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ABF, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2020.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 260 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole;
- La délibération n° CSGE 011-5949/19/CM du Bureau de la Métropole du 16 mai 2019 portant adhésion de la Métropole à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour l'année 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ABF, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2020.
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 260 euros, pour le renouvellement d'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association.

Délibère

Article 1:

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour l'année 2020 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 260 euros.

Métropole Aix-Marseille-Provence CSGE 030-7647/19/BM

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal, chapitre 011, nature 6281, sous réserve de l'adoption du Conseil de la Métropole des budgets 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme, Le Vice-Président Délégué Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON